

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1925)
Heft: 3

Artikel: Lors, d'un séjour à Locarno [...]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'estampe 1925

vient d'être expédiée à tous les présidents de section pour les archives de leurs sections.

Jury du Turnus 1926

Le Comité du Kunstverein a nommé le jury du Turnus 1926, se basant sur nos propositions, de la manière suivante:

Peintres:

Abr. Hermanjat. Remplaçant: Louis de Meuron.

Paul Burckhardt. Remplaçant: Max Burgmeier.

Eduard Boss. Remplaçant: Fritz Pauli.

Alfred Kolb. Remplaçant: Oscar Lüthy.

Sculpteurs:

Otto Roos. Remplaçant: C. A. Angst.

A. Pessina (ev. Vassalli). Remplaçant: Léon Perrin

Lors d'un séjour à Locarno notre Président central a déposé, en hommage de notre Société, une couronne sur la tombe de *Filippo Franzoni*, en souvenir de l'excellent collègue et grand peintre tessinois.

Allocation de bourses d'études des Beaux-Arts et des arts appliqués

Nous tenons utile à rappeler à nos collègues une dernière fois la communication suivante du Département fédéral de l'intérieur:

1° Aux termes de l'arrêté fédéral du 18 juin 1898 et de l'art. 48 de l'ordonnance du 29 septembre 1924, le département fédéral de l'intérieur est autorisé à prélever chaque année sur le crédit des beaux-arts une certaine somme pour l'allocation de bourses ou de prix d'encouragement à des artistes suisses (peintres, graveurs, sculpteurs et architectes).

Les bourses sont allouées à des artistes suisses déjà formés, particulièrement bien doués et peu fortunés, pour leur permettre de poursuivre leurs études, et, dans certains cas spéciaux, à des artistes de mérite pour leur faciliter l'exécution d'une œuvre importante.

Seront donc seules prises en considération les demandes d'artistes dont les œuvres témoignent de dons artistiques et d'un degré de développement tel qu'on puisse attendre un avantage sérieux d'une prolongation de leurs études.